

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2022/05/25/2022041578/justel>

Dossier numéro : 2022-05-25/04

Titre

25 MAI 2022. - Arrêté du Gouvernement wallon fixant le cadre organique de l'Institut wallon de Formation en Alternance et des Indépendants et petites et moyennes Entreprises

Source : SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

Publication : Moniteur belge du 20-06-2022 page : 51578

Entrée en vigueur : 01-07-2022

Table des matières

Art. 1-4

Texte

Article [1er](#). Le cadre organique du personnel de l'Institut wallon de Formation en Alternance et des Indépendants et petites et moyennes Entreprises est fixé comme suit :

- Administration générale
- Administrateur général 1
- Administrateur général adjoint 1
- Direction Contrôle interne et Qualité
- Directeur 1
- Direction Juridique
- Directeur 1
- Direction Communication et Marketing
- Directeur 1
- Direction Relations Internationales et Institutionnelles
- Directeur 1
- Département Stratégie et Développement
- Inspecteur général
- Direction Veille et Gestion des données
- Directeur 1
- Direction Stratégie, Partenariats et Innovation
- Directeur 1
- Direction du Développement pédagogique
- Directeur 1
- Premier attaché - Coordinateur 2
- Département des Ressources
- Inspecteur général
- Direction Infrastructures et Logistique
- Directeur 1
- Direction Informatique
- Directeur 1
- Direction Financière et Comptable
- Directeur 1
- Premier gradué - Coordinateur comptable 1
- Direction des Ressources Humaines